

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 11 décembre 2017 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette dernière assemblée de l'année 2017.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	32
Membres excusés	7
Membres non excusés	0

Se sont excusés pour cette séance : Borboen Christophe, Carleton Alan, Christen Sylvain, Conus Raphaël, Espana Capucine, Favre Alain et Matthey Junod Karin.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré. M. TAVERNIER précise que le nombre total des membres est actuellement de 39 plutôt que 40, suite à la démission de M. Fabrice WEIDELI.

L'ordre du jour prévoit sous point 2 : Assermentation. Toutefois en l'absence, pour maladie, de Mme Sylvie HENZELIN-ROBLES, 1^{ère} suppléante, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il convient aussi de rectifier le point 6 qui mentionne projet de budget 2017 en lieu en place de 2018.

L'ordre du jour ainsi rectifié se déroule comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échancier
- 6) Projet de budget 2018
- 7) Préavis 5/2017 – Demande d'investissement pour la mise en place d'une benne à l'Ecopoint de la Crosette pour la collecte des déchets compostables
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2017

Mme FLURY POFFET fait remarquer qu'une erreur s'est glissée à la page 29 – point 9 – élections statutaires – élection à la vice-présidence. Il est noté 32 voix plutôt que 33. La remarque est immédiatement corrigée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 19 juin 2017 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer. Mme ESPANA qui a présidé la séance du 19 juin 2017 le paraphera ultérieurement.

3. Correspondance

24.07.2017	Réception des instructions du Service des communes et du logement en vue du scrutin du 24 septembre 2017
31.08.2017	Réception de la démission de M. Fabrice Weideli, membre du Conseil Communal
01.09.2017	Réponse à M. Fabrice Weideli
24.09.2017	Réception d'un courrier de M. Maurice Carron, habitant de Denges, se plaignant du trafic intense aux abords du terrain de foot
03.10.2017	Pour des raisons de compétences, transmission du courrier de M. Maurice Carron à la Municipalité
31.10.2017	Réception d'un courrier du comité de l'organisation du souper Saucisses invitant le Président du Conseil à participer à leur apéritif
02.11.2017	Réception du budget 2018
03.11.2017	Réponse au Comité du souper Saucisses acceptant leur invitation
07.11.2017	Réception du préavis 5/2017 et nomination de la commission chargée de l'étudier
18.11.2017	Courrier de condoléances à M. Sylvain Piguët suite au décès de sa maman
28.11.2017	Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le budget 2017 ainsi que du rapport de la commission technique pour le préavis 5/2017
28.11.2017	Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.

4. Communications du bureau

M. TAVERNIER communique les dates à retenir pour les prochaines séances du conseil :

- 30 avril 2018 (date à réserver, mais restant à confirmer)
- 18 juin 2018 : comptes 2017
- 10 décembre 2018 : projet de budget 2019

5. Communications municipales et échéancier

En cette fin d'année, M. MONNIN énumère les principaux événements qui ont émaillé la vie de notre commune durant 2017 :

Adoption de plusieurs préavis : révision du règlement sur le cimetière, achat d'un nouveau tracteur et remplacement de l'éclairage public.

Divers objets sont en cours d'élaboration : finalisation du nouveau site internet de la commune, préavis pour la rénovation de la salle des Jardins. A ce sujet et tenant compte de rénovations à envisager pour l'ensemble du bâtiment, la Municipalité a estimé préférable de revenir, dans le courant 2018, avec un préavis incluant une rénovation globale.

La commune a fait l'acquisition de 2 radars sympathiques espérant ainsi pouvoir contribuer à améliorer la sécurité routière au sein du village.

Deux gros chantiers sont en cours actuellement. Le plan de Quartier des marais dont l'avancement prend plus de temps que prévu en raison d'importants travaux en sous-sol. Le deuxième chantier est la construction sur la route de la Gare dont la façade a dû être conservée vu sa notoriété historique.

Concernant le Plan de Quartier des Ochettes, des études sont toujours en cours, privilégiant un développement harmonieux, en accord avec le bâti existant. Un guide architectural et d'aménagements extérieurs a été édité et adressé aux futurs propriétaires, pour permettre de respecter les exigences imposées.

La parcelle de terrain, en vente depuis longtemps, située sur la Route Cantonale, dans le contournement de Préverenges, a été acquise par les MBC (Transports de la région Morges Bière Cossonay) dans le but de stocker, entretenir les bus de la compagnie.

Un nouvel horaire MBC est en vigueur depuis décembre 2017, incluant plus de 20% d'offres supplémentaires. De plus, les fréquences des lignes 701 et 702 ont été améliorées.

Les travaux relatifs aux parois anti-bruit des voies CFF, placés sous la responsabilité du chef de projet Mme Cécile Bernard, ont commencé et devraient se terminer courant 1^{er} semestre 2018. La Municipalité est également à nouveau intervenue auprès des CFF pour obtenir le rehaussement des quais de la gare.

En collaboration avec les exploitants des vignes communales, la Municipalité souhaite redynamiser le vin communal qui avait, ces dernières années, perdu de son attrait auprès de la population.

M. MONNIN termine en remerciant tous ses collègues de la Municipalité soulignant la bonne entente qui règne entre eux. Il adresse aussi ses remerciements au personnel communal, relevant leur motivation. Ses vifs remerciements vont tout particulièrement à Mme GEVISIER qui a une connaissance parfaite des dossiers traités.

L'assemblée applaudit.

M. PIGUET prend la parole pour évoquer le renouvellement de l'éclairage public dont le préavis a été adopté en juin 2017. Le bureau BETELEC, spécialiste dans le domaine, a été mandaté dans le but d'assister le maître de l'ouvrage. BETELEC agira en qualité de mandataire technique. Actuellement l'analyse technique ainsi que les plans détaillés préalables aux demandes de soumissions sont terminés. Début 2018, les soumissions seront lancées. En temps voulu, les membres du conseil ayant fait partie de la commission technique, seront consultés afin de donner leur avis sur divers aspects du dossier.

Revenant sur les informations données par M. MONNIN, Mme FLURY POFFET souhaite avoir la confirmation que des places de stationnements pour cycles vont être créées vers la gare.

M. COLLE confirme que 13 places « park&ride » avec horodateur vont être mises en place par les CFF en début 2018. Dans le même ordre d'idée un abri vélos est à l'étude côté Denges et d'entente avec la Municipalité d'Echandens, une telle installation est aussi envisagée côté Echandens. Ces dépenses sont incluses dans le budget 2018.

Au nom du Conseil, M. TARVERNIER exprime lui aussi ses remerciements à la Municipalité ainsi qu'au personnel communal.

6. Projet de budget 2018

M. TAVERNIER invite Mme MENU à donner lecture du rapport de la commission Gestion-Finances, sans les conclusions.

Avant de passer les chapitres en revue, le Président demande à M. MONNIN s'il souhaite faire quelques commentaires.

M. MONNIN fait remarquer que notre Commune subit des charges cantonales non maîtrisables, mais néanmoins budgétisées. Il relève toutefois que les Plans de Quartier prévus vont amener des recettes générées par les droits de mutation et les taxes d'infrastructure qui permettront d'envisager des investissements pour l'intérêt général villageois. Il conclut en relevant que la situation financière de notre Commune est bonne.

M. TAVERNIER passe ensuite en revue toutes les pages du document dont les chapitres suivants suscitent les commentaires ci-après :

Page 5 – Administration générale – 112 – Economat-Chancellerie

365.00 – Dons, aides, subventions. M. TAVERNIER souhaite comprendre ce poste qui est en baisse et si cet ajustement se rapporte au soutien aux associations sportives.

Si l'on compare 2017-2018 explique M. MONNIN, ce poste paraît en diminution, mais en réalité, il ne l'est pas, car en 2018 les "Cartons du Cœur" ne sont pas comptabilisés et les subventions allouées aux enfants faisant partie des clubs sportifs sont à la baisse tenant compte du fait qu'il y a moins de participants, de même que pour les Passeports Vacances.

Page 8 – Domaines et Bâtiments – 352 – Collège Crosette

314.01 – Aménagements Portakabins. Mme EIGENHEER demande si le montant alloué de CHF 500. — est attribué pour effectuer des travaux.

M. GOLAY indique que ce montant se rapporte à de petites réparations annuelles. Si toutefois des travaux plus importants devaient être réalisés, la Municipalité les examinerait avec attention.

Page 7 – Domaine et Bâtiment – 351 – Bâtiment administratif

315.00 – Entretien installations et équipements. Mme FLURY POFRET s'inquiète de savoir à quoi correspond l'installation d'un système d'humidification centralisé. M. MONNIN admet que le bâtiment communal présente un taux d'air sec trop élevé, ce qui est préjudiciable pour les employés, raison pour laquelle ce système est prévu.

Page 11 – Travaux – 450 – Déchets ménagers et verts

318.01 – Transports déchets ménagers. Question de Mme SEBASTIANI : pourquoi une diminution de moitié ?

Réponse de M. MONNIN : le transport des déchets a fait l'objet de plusieurs demandes pour obtenir de meilleurs prix.

Passant en revue le budget de l'établissement primaire et secondaire (EPSP) M. TAVERNIER souligne que le Canton a repris toute l'exploitation de la bibliothèque pour la partie scolaire.

Revenant sur le point des subventions, M. SCHERZ mentionne qu'en page 17, il est effectivement fait mention d'un nombre moins important d'élèves. Il passe de 193 à 177.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et demande à Mme MENU de donner lecture des conclusions du rapport de sa commission.

Le budget 2018 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 29 voix et 2 abstentions.

7. **Préavis 5/2017 – Demande d'investissement pour la mise en place d'une benne à l'Ecopoint de la Crosette pour la collecte des déchets compostables**

M. TAVERNIER invite M. GOETTE pour la commission technique et Mme MENU pour la commission Gestion-Finances à donner lecture de leur rapport respectif sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. CROTTAZ souhaite savoir si la sortie des véhicules du feu pourra toujours être garantie et ne sera pas entravée par les usagers de la zone.

M. MONNIN le rassure en lui précisant que le responsable du Service du Feu a été consulté à ce sujet et n'a pas relevé de problème majeur.

M. SCHERZ estime que le fait de déplacer le container des déchets compostables va générer un surcroît de trafic.

M. MONNIN argumente qu'il ne s'agit que des déchets verts. Les usagers viennent déjà à l'Ecopoint de la Crosette et si l'on tient compte des nouveaux habitants du quartier des Marais (entre 150 à 180 personnes) dans le cas où les déchets verts devaient rester à leur emplacement actuel, cela augmenterait également la circulation.

Mme FLURY POFFET constate que ce nouveau container devra être régulièrement vidé et elle craint que ce ne soit un camion qui vienne le chercher, ce qui lui paraît aberrant écologiquement.

M. MONNIN relève que les déchets verts existent déjà sur le territoire communal. Cette benne de 36m³ n'est pas une nouveauté et elle sera vidée tout comme l'est déjà actuellement celle des Eterpys.

M. COLLE donne quelques explications concernant les aspects techniques. La benne sera installée sur une dalle en béton en contrebas du terrain. Il sera possible de décharger de façon aisée avec une hauteur d'environ 1 mètre.

M. MONNIN rajoute que l'emplacement prévu à la Crosette permettra que cette benne soit sous le contrôle des employés communaux.

Mme SCHOLZ veut connaître les horaires d'ouverture.

Réponse de M. COLLE : du lundi au vendredi de 07.00h à 17.00h, le mercredi jusqu'à 19.00h et le samedi de 09.00h à 17.00h.

Puisqu'il y aura des employés communaux présents le samedi, sera-t-il possible de déposer des déchets spéciaux interroge M. PATINY ?

M. COLLE précise que les déchets spéciaux pourront être déposés à la déchetterie mobile une fois par mois, dès le mois de février 2018. Une brochure intitulée « Recyclo » donnant toutes informations utiles sera prochainement adressée à la population.

M. SCHERZ veut savoir pour quelle raison l'amortissement de cette nouvelle installation est prévu sur une durée de 20 ans.

M. MONNIN précise que le compte déchets est un compte affecté, Si l'amortissement avait été de plus courte durée, cela aurait eu une répercussion sur la taxe déchets, ce que n'a pas voulu la Municipalité.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER prie M. GOETTE et Mme MENU de donner lecture des conclusions de leur rapport.

Le préavis 5/2017 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 29 voix et 2 abstentions.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil.

9. Divers

M. DE VESTELE n'est pas parvenu à trouver le règlement du Conseil Communal sur le site Internet.

M. MONNIN rappelle que le site sera entièrement revu d'ici le mois de janvier 2018 et tous les règlements ou autres documents importants seront consultables.

M. SCHERZ est surpris de voir que le sapin de Noël trônant devant l'administration communale est maintenu avec de grandes sangles oranges. C'est essentiellement dans un but sécuritaire concède M. MONNIN. Cet arbre imposant a été donné par un citoyen du village et pour éviter tout accident, il était essentiel de l'attacher solidement.

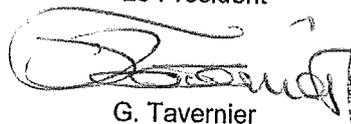
M. JORDAN demande quand seront mises en place les améliorations des Ecopoints.

M. COLLE lui répond que, comme discuté lors de la séance du moins de juin 2017, la mise à niveau sera effectuée d'ici la fin de cette année 2017 et toutes les indications seront disponibles dans la brochure « Recyclo ».

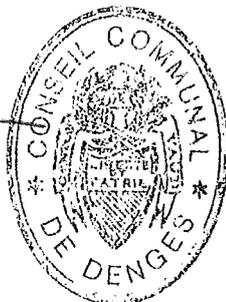
Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21.17h.

S'ensuit une verrée offerte par la Municipalité.

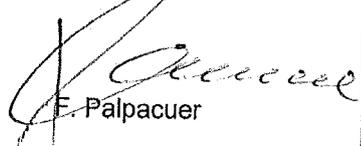
Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



E. Palpacuer